



## Coronavirus : remboursement de l'AG FVP

Le 16 mars, le Conseil fédéral nous a priés, nous les aînés, de rester à la maison jusqu'au 19 avril au moins et de ne sortir que pour des achats indispensables ou pour consulter un médecin, afin de ralentir la diffusion du Coronavirus.

Les restrictions imposées par le Conseil fédéral nous posent des exigences particulières. L'abonnement général FVP reste inutilisé.

Les dispositions tarifaires de ce titre de transport excluent toutefois son dépôt. Le président central PV a pris contact à ce sujet avec les CFF et les a priés, dans la situation exceptionnelle que nous vivons, de trouver une solution pour en minimiser les conséquences,

Les CFF nous offrent le **remboursement** de l'AG. Après la suppression des restrictions de déplacements par le Conseil fédéral, un nouvel AG devra être commandé. Nous les remercions pour cette solution. Nous vous transmettons aussi la requête de l'UTP et des CFF qui en appellent à la solidarité des pensionnés avec leur ancien employeur. Ils souhaitent que vous réfléchissiez à renoncer à ce remboursement si vous le pouvez : le recul massif du trafic – il atteint 80% en trafic voyageurs – touche durement les finances des CFF et des ETC et la perte de recettes sera importante cette année. Chaque centime qui reste dans leurs caisses compte. (Pensez que les CFF étudient une mise au chômage technique d'une partie de leur personnel, ce qu'ils n'ont jamais fait jusqu'ici).

Mois utilisés	Remboursement en %
1	91
2	82
3	73
4	64
5	55
6	46
7	37
8	28
9	19
10	10
11	1
	0

**Comment faire :** Envoyez votre AG-FVP par poste (logiquement en recommandé) au Service FVP (**Adresse : CFF SA, Service FVP, Bollwerk 10, 3000 Berne 65**) Joignez une note avec le **numéro IBAN** pour le versement du remboursement. Un nouvel AG devra être commandé après la levée des restrictions de déplacements.

01/04/2020\_PC PV